



# LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue économique sociale, d'industrie, de jurisprudence, littérature, sciences et arts des Travailleurs.

ONS'ABONNE A LYON : chez le cit. Marius Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2e.

Chez le cit. Ballay, libraire, galerie du Grand-Théâtre.

A LA CROIX-ROUSSE, chez le citoyen Lardel, plieur, cours des Tapis.

Les échanges de journaux doivent être adressés au Rédacteur, rue Saint Jean, 53, au 2e.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

LE BUREAU DU JOURNAL est rue du Doyenné, 40, chez le cit. Devert, homme de lettres.

## AVIS IMPORTANT.

La Tribune Lyonnaise ne pouvant continuer à paraître UNE FOIS par mois sans verser un cautionnement de dix huit mille francs, pour lequel il ne lui manque que 18,000 fr., paraîtra, à compter d'octobre prochain, DEUX FOIS par mois sans cautionnement.

Nous n'avons pu trouver d'autre moyen pour faire vivre la Tribune sans contrevenir à aucune loi.

On trouvera plus loin l'explication de cette énigme; nous prions les lecteurs de lire attentivement l'article suivant qui est le seul avis que nous puissions leur donner.

## Aux Abonnés de la TRIBUNE LYONNAISE.

Il y a six ans que j'ai fondé la Tribune Lyonnaise; elle faisait suite à l'Echo de la Fabrique de 1841, qui lui-même avait ressuscité l'ancien Echo de la Fabrique, premier journal que la classe prolétaire ait possédé.

J'avais été amené à cette transformation pour éviter les tracasseries du parquet d'alors, s'obstinant à confondre les questions sociales avec les matières politiques interdites par la loi aux journaux non cautionnés et paraissant plus d'une fois par mois.

Vous acceptâtes ce nouveau mode de périodicité; la Tribune Lyonnaise mensuelle avait ses coupées franches. Il m'est permis de dire qu'elle n'en a jamais abusé, car aucune poursuite judiciaire n'est venue l'avertir de modérer son langage ou de faire ses principes. Il m'est permis davantage; c'est de me glorifier d'avoir été un homme d'ordre, écrivain modéré, lorsque les passions fermentaient au sein de la démocratie victorieuse. On n'a pas vu alors, le rédacteur de la Tribune chercher une vaine popularité en flattant la démocratie, en prostituant sa plume. Par cette ligne de conduite que me dictait ma conscience, je crois avoir été votre organe le plus sincère, comme j'ai toujours été l'un des plus dévoués.

La loi qui vient d'être rendue contre la presse atteint la Tribune dans son existence même sans souci d'un droit acquis; elle impose un cautionnement de DIX-HUIT MILLE FRANCS aux journaux mensuels dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure et du Rhône. C'est, vous le comprenez, une prohibition complète, nettement formulée.

La Tribune Lyonnaise devait-elle, comme l'Atelier et autres journaux mensuels, accepter cet arrêt de mort? Je ne l'ai pas pensé. C'est à vous de décider si j'ai eu tort ou raison. Votre réponse sera dans le concours que vous me prêterez.

La Tribune Lyonnaise peut continuer à paraître sans cautionnement en s'abstenant de parler politique; par compensation les questions d'économie sociale lui sont permises. Cela résulte de la corrélation de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 16 juillet qui assujétit au cautionnement les écrits périodiques politiques, avec l'article 15 qui soumet au timbre les écrits non périodiques traitant de matières politiques ou d'économie sociale. C'est la seule fiche de consolation laissée aux journaux mensuels; il est évident en effet que puisque la loi nouvelle a distingué, dans l'article 15, l'économie sociale de la politique, c'est qu'il y avait lieu de distinguer et que par conséquent la politique étant autre chose que l'économie sociale, c'est seulement la première qui est interdite aux journaux mensuels non cautionnés. L'ancienne jurisprudence se trouve donc modifiée, et si on le contestait, nous invoquerions ces deux grands principes: Qui dicit de uno, de altero negat. Posteriora derogant prioribus.

Ainsi restreint le cadre de la Tribune Lyonnaise

est encore assez vaste.

Toutefois le rédacteur de la Tribune Lyonnaise n'ignore pas que dans les circonstances où nous nous trouvons, la discussion politique est devenue indispensable.

Pour satisfaire à cette nécessité du journalisme, sans sortir de la loi, il se bornera à publier tous les mois la Tribune Lyonnaise sous le titre de Revue d'Economie sociale, d'Industrie, de Jurisprudence, de Littérature, Sciences et Arts, en 4 pages petit in folio, sauf à y joindre des suppléments lorsque cela sera nécessaire; mais les abonnés recevront, également tous les mois, une revue politique qui leur sera adressée directement de Genève, par la poste.

La Tribune Lyonnaise paraîtra dans les premiers jours de chaque mois et la Revue politique du 15 au 20 du même mois.

Les abonnés n'auront que le port à payer de cette Revue étrangère, soit cinq centimes par mois entre les mains du facteur de la poste.

C'est le seul moyen légal de satisfaire à la fois aux exigences de la loi et aux engagements pris vis-à-vis des abonnés de la Tribune.

Aucune loi n'interdit aux citoyens français d'écrire dans les journaux étrangers ni de faire parvenir ces journaux en France en se conformant aux lois qui réglementent le droit international.

J'espère donc que la bienveillance de ceux qui jusqu'à ce jour se sont associés à mon œuvre toute de désintéressement, ne me fera pas défaut. J'ose y compter en invoquant le souvenir du peu que j'ai fait, mais surtout en invoquant le lien fraternel qui doit unir les démocrates.

Lyon, le 1<sup>er</sup> septembre 1850.

MARIUS CHASTAING.

Nota. Les embarras inséparables d'un changement aussi inattendu expliqueront aux abonnés le retard que pourra éprouver le premier numéro de la Revue politique, mais ils voudront bien l'excuser: il ne sera pas de notre fait, encore moins de notre volonté, et dans tous les cas nous ferons nos efforts pour les en indemniser de manière ou d'autre.

Nous les prions d'avertir ceux qui sont chargés de recevoir pour eux leurs lettres et journaux, de l'obligation de payer cinq centimes pour la Revue politique. Nous prions aussi nos abonnés de nous faire toutes communications qu'ils jugeraient utiles avant que nous envoyions la liste des abonnés à servir, ce qui aura lieu très incessamment. Nous ne mettrons sur cette liste que ceux dont nous sommes certains, c'est-à-dire ceux qui auront payé ou se seront entendus avec nous. Ceux qui ne sont pas dans cette catégorie auront de la peine plus tard à se procurer les numéros parus dans l'interval, et leurs collections demeureront incomplètes.

## LETTRES D'ÉCONOMIE SOCIALE.

Varenes-sur-Allier, 27 juillet 1850,

Mon cher Monsieur,

Au milieu de l'agitation générale des esprits, en présence des luttes si vives et si passionnées que notre dernière révolution a fait revivre en France, il est un fait d'une haute importance et qui doit avoir une grande signification pour l'avenir: c'est le progrès immense et pré-que instantané qui s'est accompli dans le bon sens public de la nation. Grâce à la haute intelligence du peuple, grâce à son sentiment parfait du juste et du vrai; pour lui, les vieux sophismes philosophiques, les vieilleries parlementaires, tout ce vieux bagage des vieux partis, tout cela s'est évanoui pour faire place aux questions pratiques et de faits, aux questions nettement posées de la liberté ou du privilège, du bien-être pour tous ou du bien-être seulement pour quelques-uns. Aujourd'hui il n'y a plus en France que deux camps, que deux partis, ceux qui veulent des réformes et ceux qui n'en veulent pas.

En vain quelques adroits brouillons, quelques mécontents habiles cherchent encore à semer l'incertitude, à jeter l'équivoque sur ce qu'il y a de plus clair au monde. On fait ressortir le vague et le danger des ré-

formes demandées, leur énormité, leur confusion, leur opposition réciproque; on s'écrie bien haut que nous montons à la tour de Babel, que nous marchons à la dissolution générale... et, pour sauver la société que l'on dit menacée, on essaie de nous ramener aux vieilles disputes sur la forme gouvernementale, aux vieux principes sur l'autorité, sur l'ordre, sur la propriété publique, on en revient même aux questions de personnes et de familles. Mais le peuple sait fort bien aujourd'hui que ce n'est là qu'une tactique, que ce sont d'ingénieux moyens remis en usage pour lui donner le change et le tromper, pour l'endormir, si je puis dire. Le temps des luttes dynastiques est passé, le vieux libéralisme est bien mort, et la meilleure forme de gouvernement n'est plus une question que pour les sourds ou les aveugles. Au fond de toutes les agitations, de toutes les inquiétudes, ce qu'il reste, ce sont deux principes opposés, ce sont deux drapeaux rivaux, celui de l'avenir et celui du passé, la marche en avant ou la marche en arrière, le parti des réformes et le parti de la résistance.

D'un côté se trouve la majorité de ceux qui possèdent, de l'autre la majorité de ceux qui ne possèdent pas, le cinquième environ de la nation contre les quatre autres cinquièmes, sept millions contre vingt-huit millions.

Entre ces deux partis, la lutte est acerbée, violente, passionnée, parce que chaque parti se croit menacé par l'autre. Ceux qui possèdent sont effrayés des progrès intellectuels qui se sont accomplis et qui se font de jour en jour dans les esprits; ils voient les prétentions et les exigences grossir à mesure que le peuple s'éclaircit; ils contemplent avec effroi un avenir qu'ils croient semé de tempêtes populaires; ils voient comme fatalement venir à nous une Jacquerie moderne, le partage des biens, le pillage, la dévastation, toutes les immoralités humaines, et finalement la dissolution sociale... et pour conjurer de pareils désastres, ils ne rêvent que compression, résistance, retour en arrière...

Ils ne jugent le parti des réformes que sur les exagérations de quelques esprits irréfléchis, impatients ou égarés. Parce que quelques hommes, aigris par les souffrances séculaires du prolétariat, ont énergiquement réclamé sa part de droits, on ne veut plus voir dans le peuple qu'une masse affamée et jalouse prête à se ruiner sur les heureux du jour.

Le parti des possesseurs ne comprend pas une organisation sociale autre que celle qui, jusqu'à ce jour, a gouverné notre société; il ne voit pas de solution pacifique, amiable, entre les réclamations récentes du pauvre et les droits antiques et acquis du riche... il a peur. — Or la peur est comme la faim, elle trouble la tête et devient mauvais conseiller.

Cet état d'alarmes continues, d'antagonisme violent, est surexcité par beaucoup d'espérances déçues, par beaucoup d'ambitions entravées; il est surtout entretenu par un journalisme réactionnaire devenu jaloux d'un changement dont ses patrons ne peuvent profiter.

Si le parti conservateur avait voulu, dès l'abord, accepter la situation telle que les événements l'avaient préparée et faite, s'il avait compris enfin que toute révolution est l'œuvre de la résistance, et qu'une fois accomplie elle amène forcément, et quoi que l'on fasse, un changement en faveur du plus grand nombre; que la lutte est de la puéilité ou du suicide quand on a devant soi la loi du progrès et un peuple éclairé. S'il avait daigné se mettre à l'étude, voir et travailler lui-même, et de suite, au terrain des réformes, il aurait bientôt compris que le peuple n'est point ce qu'on veut le lui faire paraître, qu'il est plus intelligent et plus amoureux d'ordre qu'on ne le pense; qu'il est des satisfactions mutuelles, réciproques, possibles, pratiques; que l'on peut améliorer le sort du malheureux sans porter atteinte à la fortune du riche; que l'on peut donner le nécessaire à ceux qui n'ont rien, sans toucher au superflu de ceux qui ont tout; que l'on peut en un mot faire de la fraternité sans faire de l'égalité absolue!

Le jour où la majorité des possesseurs aura compris cela, le calme renaîtra pour eux; la peur, l'effroi feront place à la confiance, à la générosité, à la raison.

Ceux qui se font aujourd'hui les champions de la résistance, qui se font les ennemis de toutes les réformes, par cela seul qu'elles sont un changement; une fois bien convaincus qu'elles peuvent être réalisées au profit même du parti qui s'en croit le plus menacé; ceux-là, dis-je, les aborderont facilement, ils leur apporteront un concours sincère, et dont elles ont besoin pour se produire d'une manière pacifique. Et de son côté, le peuple qui souffre et qui réclame toujours en vain, quand il

saura, quand il verra surtout que ceux qu'il a toujours envisagés comme ses ennemis naturels, travaillent eux-mêmes à des améliorations dont lui peuple doit recueillir la plus large part, alors ses exigences seront moins impatientes, moins remuantes, alors il attendra sans murmurer la mise en pratique des espérances que le triomphe de février a fait surgir.

Présenter dans un ordre logique et pratique les diverses réformes que nos mœurs ont préparées et auxquelles notre éducation nationale nous a donné droit, démontrer à toutes les classes comme à toutes les opinions sincères, les facilités d'exécution sans désordre et sans bouleversement, faire voir et toucher les avantages directs que chacun peut et doit en retirer; tel est le but que je me propose dans ces lettres.

Je n'ai point l'ambition de convaincre tout le monde, car je sais que peu de personnes me liront et que chacun de mes lecteurs ne se rangera pas à mon avis, mais ce travail ne servirait-il qu'à élucider certaines questions, qu'à préparer le terrain de l'avenir, ne convertirait-il que quelques esprits prévenus ou effarouchés, il aurait encore rendu des services, car il aurait hâté de quelques minutes le grand jour de l'Unité, c'est-à-dire de l'intelligence, de l'accord et de la fraternité pour tous....

E. BOYRON, D.-M.

### MAGNÉTISME.

Grace au concours d'hommes éclairés et convaincus, le magnétisme arrive à cet état de certitude où l'enseignement cesse d'être un arcane, une étude philosophique, pour devenir professionnel et dogmatique. Dans un temps plus rapproché qu'on ne pense, le magnétisme aura conquis sa place et des chaires avouées par l'Université viendront faire concurrence aux autres chaires publiques. Les facultés de médecine ouvriront leur sein à cette doctrine qui aura ses divisions cliniques, pathologiques, etc.

Ce beau résultat sera dû aux efforts persévérants de quelques hommes qui n'ont pas craint d'affronter les préjugés. Et tête de ces hommes d'élite, et après avoir placé le premier de tous, le citoyen Dupotet, nous mettrons le docteur Charpignon d'Orléans et le docteur Ordinaire de Macon. Les événements ont forcé ce dernier à transporter ses pénates à Genève, où son nom et son talent l'ont fait accueillir avec enthousiasme. C'est une perte pour la France, heureusement que l'humanité n'y perd rien; la science est cosmopolite et c'est de Genève que le docteur Ordinaire adresse au *Journal du Magnétisme* ses précieuses observations.

Une polémique s'est élevée entre les citoyens Ordinaire et Perrier, au sujet de la médecine magnétique; nous croyons devoir en présenter le résumé à ceux qui ne lisent pas le *Journal du magnétisme*.

La question débattue entre ces deux médecins est de savoir si le magnétisme s'opère par l'acte matériel d'une émission de fluide ou si le fluide n'est qu'une émanation vitale mise en jeu spirituellement par la volonté. C'est encore, on le voit, la question du spiritualisme et du matérialisme transportée sur un autre terrain.

Le docteur Ordinaire, et, à notre avis il a raison, se prononce pour le magnétisme spirituel; nous ne pouvons mieux faire que de citer le dernier paragraphe de sa lettre:

« J'aime, dit-il, à quitter cette terre de matérialisme et d'égoïsme, pour entrer dans le monde de la vérité et du dévouement; j'aime à croire avec mes crises, que le magnétisme est tout divin, qu'il a présidé à l'origine de toutes les religions, qu'il est la source des révolutions et la cause de tout progrès, qu'il est appelé, aidé par la liberté, à renover notre pauvre société qui s'écroule. »

Nous applaudissons d'autant plus à ces paroles, qu'émanées d'un homme compétent, elles sont la confirmation de ce que nous n'avons fait qu'indiquer dans une note de l'*Astréologie* (voyez des causes du malaise social page 10), ainsi conçue:

« La volonté humaine est comme l'étincelle électrique qui se propage de proche en proche; elle est l'agent magnétique dont la Providence se sert pour accomplir ses desseins et c'est pourquoi les réunions nombreuses sont utiles, parce qu'elles donnent à la volonté humaine un foyer où se concentre le feu divin et d'où partent des rayons lumineux. Aussi, a-t-on dit avec raison, que les hommes réunis s'électrisaient; c'est encore de là que vient ce qu'on appelle l'opinion publique: elle est le résultat des volontés particulières, lesquelles s'agglomèrent produisant une force d'expansion telle, que rien n'y résiste. Il est donc utile et chaque homme a cette mis-

sion, il est utile d'avoir la volonté du progrès et de faire acte public de cette volonté; ce fait seul, par un mystère métaphysique, sert de véhicule au progrès. »

Nous nous proposons de revenir sur cette thèse dans la troisième partie de l'*Astréologie*, que nous publierons incessamment, et nous espérons démontrer que l'opinion publique est tout simplement le résultat de la force magnétique formée par le concours des volontés particulières, ce qui rendra raison, mieux que tous les discours, du succès ou de l'insuccès des commotions populaires. Nous y trouverons la solution pourquoi telle de ces commotions réussit dans des conditions bien inférieures à celles où d'autres commotions ne réussissent pas. Bon gré, malgré, il faudra bien que le scepticisme s'avoue vaincu et que l'humanité comprenne qu'elle est régie par la Providence divine. Oui, la Providence de Dieu gouverne, par des lois fatales, les hommes et les peuples pris collectivement, tout en laissant le libre arbitre aux hommes et aux peuples pris individuellement. Un peu de philosophie, a dit Bacon, nous éloigne de la religion, beaucoup nous y ramène. On en dira bientôt autant du magnétisme; un peu de science en éloigne, beaucoup y ramène.

MARIUS CHASTAING.

### NOUVELLES D'IGARIE.

Nos lecteurs savent que, sans être partisans de la doctrine de Cabet, nous n'avons jamais été hostiles aux hommes qui se sont laissés séduire par elle. Aussi, tout en dissuadant nos amis d'émigrer en Icarie, nous leur avons fait entendre des paroles sympathiques lorsqu'ils ont persisté, et, plus tard, nous avons cru devoir défendre Cabet contre ce que nous pensions être des calomnies.

Nous recevons de *Nouveau-Illinois*, sous la date du 25 juillet, une lettre qui modifie singulièrement notre opinion.

Cette lettre, nous nous hâtons de le dire, est du citoyen ESPRIT, démocrate lyonnais bien connu, homme de conviction et de dévouement, et qui mérite toute confiance; elle se termine ainsi:

« Je ne peux que dire à ceux qui veulent le progrès, aux communistes de principe et de bonne foi, à tous ceux qui sont prêts à souffrir quand une œuvre de dévouement les demande: les lois américaines ne nous permettent pas de faire un état, à moins que nos lois ne soient calquées sur les lois générales du pays, et comme la communauté est le principe contraire de l'individualisme, nous ne pouvons que manquer au but que nous nous proposons. Puis le gérant (*Cabet*) ne remplissant aucune des conditions désirables pour une pareille entreprise et n'étant lui-même qu'une entrave qui énerve tout ce qui en approche, il y a impossibilité de conserver l'espoir d'une société modèle dans le Nouveau Monde. Toutes nos forces, tout notre courage, toute notre persévérance doivent tendre à s'unir, à ne former qu'un seul lien, mais en France, en France seulement, et pas autre part; car pas un pays n'est plus avancé et plus près de favoriser l'essor de tous les systèmes ou tout ce qui pourra être utile à l'émancipation de ceux pour lesquels votre ami continuera de vouer son existence; heureux si bientôt il peut être près de vous pour, qu'en vous donnant la main, vous l'aidiez, etc. »

Ainsi, le citoyen Esprit, parti sous l'empire d'une illusion que nous avons vainement combattue, s'est rendu à l'évidence, et, comme Saint Thomas, il n'a voulu croire qu'en voyant et touchant du doigt. C'est ce qu'il nous dit dans un autre passage de cette lettre que nous communiquerons à ses amis.

Le citoyen Esprit sera bientôt à Lyon, et il nous promet des révélations importantes. M. C.

BARREAU DE LYON. — Le citoyen *Bacot*, procureur de la République en 1848, destitué après le 10 décembre, a été nommé bâtonnier de l'ordre des avocats aux élections qui ont eu lieu le 15 du mois dernier. Les citoyens *Vincent-St-Bonnet*, *Margerand*, *Humblot*, *Magneval*, *Vachon*, *Dattas*, *Valléry*, *Rambaud*, *Genton*, *Melonier*, *Perras*, *Roche*, *Frappet*, *Rappel* et *Plotton* ont été nommés membres du Conseil de discipline.

### FABRIQUE DE LYON.

Les soussignés chargés de présenter à l'autorité compétente les réclamations des chefs d'atelier tisseurs, au sujet de l'arrêté du 15 avril, croient qu'il est de leur devoir de livrer à la publicité les faits suivants:

Les dites réclamations qui toutes parurent justes et fondées, furent portées devant M. le préfet qui les approuva, et, pour y faire droit, suspendit

l'exécution du décret, invitant les intéressés à se réunir pour délibérer sur le mode à adopter et à lui faire connaître le résultat de leurs délibérations.

Ce résultat exprimé dans la pétition suivante, couverte de plusieurs milliers de signatures, fut porté à M. le préfet.

A M. le préfet du département du Rhône.

Monsieur le préfet,

Les chefs d'atelier tisseurs de la ville de Lyon et des communes suburbaines ont appris avec satisfaction que vous aviez suspendu l'exécution de votre arrêté en date du 15 avril dernier, afin de modifier l'organisation du conseil des prud'hommes.

Il est venu à leur connaissance que quelques chefs d'atelier, ne représentant qu'une très-minime fraction de la fabrique lyonnaise, vous ont adressé des pétitions demandant le vote par sections.

Nous nous permettons, M. le préfet, de vous faire observer que, si les pétitionnaires avaient consulté la masse des électeurs, ils n'auraient pas eu leur approbation, car cette manière de procéder est contraire aux intérêts généraux, en obligeant les électeurs à choisir leurs candidats dans telle section, et à en laisser quelquefois de beaucoup plus capables dans une autre.

En conséquence, M. le préfet, dans l'intérêt de leur industrie, pour conserver la bonne harmonie entre les négociants-patrons, chefs d'atelier et ouvriers, en éliminant des noms vraiment capables; pour détruire toute coterie et représenter dignement ces trois grands intérêts, les soussignés ont l'honneur de soumettre de nouveau à votre juste appréciation et à votre impartialité bien connue les modifications suivantes.

1° Employer pour la nomination des prud'hommes le vote universel, direct et par scrutin de liste; diviser ce scrutin en deux parties pour faciliter le vote des deux chambres; faire présider alternativement, de trois mois en trois mois, la première par un marchand-fabricant et un chef d'atelier, de même, pour la deuxième, par un chef d'atelier et un ouvrier;

2° Egaliser le nombre des patrons et chefs d'atelier à élire, attendu qu'ils représentent les mêmes intérêts;

3° Les patrons devront élire leurs prud'hommes, les chefs d'atelier les leurs, et les ouvriers de même;

4° Les teinturiers ne sauraient être admis, ce nous semble, à représenter les chefs d'atelier, leurs intérêts et leurs rapports étant tout avec le marchand-fabricant et non avec le chef d'atelier;

5° Les contre-maitres ne sauraient être assimilés aux chefs d'atelier, car ils sont des ouvriers à appointements fixes, tandis que les chefs d'atelier travaillent à leurs risques et périls;

6° Depuis longtemps les ouvriers gémissent de voir que beaucoup de leurs frères sont condamnés parce qu'ils sont incapables de se défendre, ce qui n'aurait pas lieu s'ils étaient libres de choisir un défenseur parmi leurs collègues. En conséquence, nous vous prions, M. le préfet, de faire prévaloir la liberté et la gratuité de la défense, pourvu que le défenseur professe la même industrie et que les parties intéressées soient présentes aux débats;

7° Enfin les soussignés croient de leur devoir, M. le préfet, de vous signaler une erreur très grave contenue dans le décret: c'est celle qui, par les mots *saliariés-salarial*, et seulement *saliariés*, établit deux catégories entre chefs d'atelier.

Cette distinction nous paraît très-préjudiciable à un grand nombre de ces derniers, attendu qu'ils sont tous justiciables des deux chambres et par conséquent tous électeurs au même titre, sur la simple présentation de leur livre de magasin.

Les signataires osent espérer, M. le préfet, que vous voudrez bien donner place à ces modifications dans le nouvel arrêté que vous vous proposez de prendre sur l'organisation du conseil des prud'hommes, et, dans l'intérêt de l'industrie lyonnaise, faire procéder immédiatement au renouvellement de ce conseil.

Ils ont l'honneur d'être, etc.

(Suivent les signatures.)

Par suite de cette démarche, une réunion des membres de la commission a eu lieu au sein du conseil des prud'hommes pour soutenir les principes de la pétition et en réfuter les objections qui lui furent faites par l'organe de son président sur quelques difficultés d'application.

Tel est le résumé des travaux de la commission.

Les soussignés sont persuadés que l'autorité, faisant droit à leurs réclamations, s'empressera de faire cesser un état de chose qui devient de plus en plus pernicieux pour la fabrique et, en particulier, pour MM. les membres du conseil qui doivent se trouver froissés dans leur dignité, ne tenant pas leur mandat du suffrage universel.

PATER, rue Pierres-Plantées, 6; VINCENT, Clément, rue Saint-Georges, 15; GAUTHIER fils, rue de la Quarantaine, 51; AGROS, montée du Gougouillon, 47; B. PLAS-SARD, chemin de la Demi-Lune, 9; CARBONNEL, rue des Farges, 99; DOLBEAU, rue

Masson, 6; GARNIER, ROUEMONT, rue Coste, maison Tavernier; V. AUTHIER, rue Tholozan, 6; J.-M. PATE, impasse des Chartroux, 1; B. MASSARD, cours d'Herbouville, 22, à la Croix-Rousse; LAPIERRE cadet, rue des Fantasques, 11.

N. D. R. Le *Salut Public* a fait dans son n° du 30 août une réponse à la pétition ci-dessus. Nous examinerons cette réponse dans le prochain numéro. Aujourd'hui nous nous bornerons à rétablir un fait: la loi nouvelle sur les prudhommes est due à l'initiative de M. Férouillat.

**CONSEIL DES PRUD'HOMMES.**

*Audience du 24 juillet 1850.*

La première cause qui s'est présentée, celle de Galin contre Grange, n'a rien présenté de remarquable, sinon qu'un jeune homme de 17 ans, mais qui, par sa frêle structure, en montre à peine 12, a obtenu la résiliation de son apprentissage, moyennant une indemnité de 50 f., et sur le vu du certificat d'un médecin du Conseil qui a déclaré que cet apprenti n'était pas assez robuste pour fabriquer du velours. Nous ajouterons: surtout, depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Cela fait, effet, au moins VINGT HEURES de travail! Aucune autre cause n'a présenté d'intérêt.

*Audience du 31 juillet.*

Cette audience n'a produit aucune décision susceptible d'être rapportée.

*Audience du 7 août.*

Même observation que ci-dessus.

*Audience du 14 août.*

Il n'y a point eu de séance.

*Audience du 21 août.*

Encore et toujours des causes d'apprentissage, mais elles se ressemblent toutes; en l'absence de questions nouvelles à résoudre, nous les passons sous silence.

Lyon, le 7 août 1850.

Citoyen rédacteur,

Je suis imprimeur et je sais qu'une feuille d'impression forme 24 pages dans le format in-12, pour cela j'en suis sûr, mais est-il vrai que 242 pages divisées par 24 représentent 10 feuilles plus 2 pages d'impression? Jusqu'à présent je l'ai cru sur la foi de Barrême; me serais-je trompé? Je ne le crois pas; cependant je sors de l'audience du tribunal de police correctionnelle et j'ai vu condamner à cinquante francs d'amende le citoyen Rodanet, imprimeur, pour n'avoir pas déposé, au parquet du procureur de la république, un exemplaire de votre ouvrage intitulé *Astréologie ou remède aux causes du malaise social*, conformément à l'article 7 de la loi du 27 juillet 1849, qui exige le dépôt pour tous les ouvrages traitant de matières politiques ou d'économie sociale et qui ont moins de dix feuilles; or, l'*Astréologie* a 242 pages et par conséquent si Barrême ne s'est pas trompé, cela a 10 feuilles plus 2 pages.

Mais comme je ne puis croire que Barrême se soit trompé et que je crois également à l'infailibilité de la justice, il faut qu'il y ait un autre motif, et je m'adresse à vous pour le connaître.

Vous serez sans doute plus heureux que moi, et vous m'apprendrez comment il se fait qu'en vertu de la loi qui exige le dépôt au parquet, des ouvrages ayant moins de dix feuilles, on condamne un imprimeur pour n'en avoir pas déposé un ayant plus de dix feuilles.

Salut et fraternité!

PETIT, typographe.

**NÉCROLOGIE.**

La littérature et la France en particulier viennent de faire une grande perte. Honoré BALZAC est mort, à Paris, le 18 août dernier. Ses romans sont des chefs-d'œuvre philosophiques; leur réunion, sous le titre de la *Comédie humaine*, assigne une place à Balzac dans la bibliothèque du penseur comme dans celle de l'homme du monde. Malheureusement cette œuvre grandiose reste inachevée, et c'est là le sort de toutes les œuvres humaines. Il reste toujours à l'homme, au moment où la mort le frappe, un arbre à planter, ou à achever la symétrie de son jardin, un coup de pinceau à donner au tableau; un chant, un chapitre à écrire pour terminer le poème, pour clore le roman commencés:

Eh! pourquoi, malheureux, ne t'es-tu point hâté? Crovais-tu donc jouir de l'immortalité?

Apprends que nos désirs nous suivent à tout âge Et que personne enfin n'acheva son ouvrage Avant que d'arriver à son terme fatal (1).

Quoiqu'inachevée, la *Comédie humaine* n'en sera pas moins un monument impérissable pour la gloire de Balzac; et cependant Balzac n'était pas de l'Académie! Il est vrai que Béranger, Lamennais, etc., n'en sont pas. Tant pis pour l'Académie; elle seule n'a pas eu le droit d'assister aux funérailles de l'homme illustre qui vient de mourir.

Les funérailles de Balzac ont été dignes de lui. Nous savons gré à M. Baroche, ministre de l'intérieur, d'y avoir assisté. Deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par Victor Hugo, l'autre par Louis Desnoyers.

Le citoyen Etex, sculpteur, a ouvert un concours pour un monument à élever à l'auteur d'*Eugénie Grandet*, du *père Goriot*, de la *Recherche de l'absolu*, de *Louis Lambert*, etc. Nous espérons que cet appel sera entendu. La société savante qui mettra au concours l'éloge de Balzac s'honorera elle-même, car Balzac est un des plus grands hommes du XIX<sup>e</sup> siècle.

— La ville de Lyon vient de faire une perte regrettable en la personne du citoyen P. GONON, décédé le 10 août dernier. Nous espérons pouvoir, dans le prochain numéro, consacrer une notice à cet estimable archéologue et bibliophile.

— MM. Turbat, vice-président du tribunal civil de la Seine; Birotteau, président du tribunal civil de Carcassonne, sont morts le mois dernier: *Louis-Philippe d'Orléans*, ex-roi des Français, révoqué en 1848, est mort à Claremont (Angleterre) le 26 août; M. Goldstein, banquier à Vienne (Autriche), est également décédé.

(1) *Frédéric II. Epître à Keith.*

**BIBLIOGRAPHIE.**

*Premier Almanach des blancs, pour l'an de grâce 1850, par M. D. . . . — Lyon, se vend chez tous les libraires. — Imprimerie Barret, rue Pizai, n° 11. — Un volume in-18, 64 pages; prix 23 c.; couverture verte avec lettres blanches.*

Nous donnons scrupuleusement le titre de cet Almanach dont l'auteur anonyme, M. D. . . (Demare), est bien connu à Lyon, parce que c'est une curiosité bibliographique. Aucun libraire ne le vend ni ne le vendra, à Lyon surtout, et c'est le hasard seul qui en a procuré un exemplaire à un de nos amis qui nous l'a montré.

Comme on le pense bien, M. Demare a édité, sous la forme d'un Almanach, un pamphlet légitimiste qui commence par la nomenclature des princes et souverains de l'Europe, en tête desquels se trouve Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné Bourbon et il se termine par un chant guerrier en l'honneur du drapeau blanc.

Les amateurs peuvent y lire une lettre du comte de Chambord aux prétendus ouvriers qui ont été lui rendre foi et hommage à Ems; un dialogue sur les carlistes, et un autre entre un curé de Marseille et un vicaire de Charbonnières sur le clergé lyonnais. M. de Bonald est crânement attaqué dans ce dernier dialogue ainsi que l'évêque Dufèrre et les abbés L. et P. M. Demare fait sentir plus loin le poids de sa colère à la *Gazette de Lyon* et en censure le *Comité du droit national du Rhône*, lequel a bien pu suspendre ses séances devant les *rigueurs de l'état de siège, mais n'est pas mort, Dieu merci, et ses cadres subsistent*. Un morceau capital que nous ne devons pas omettre, est la *prédiction trouvée dans les papiers d'une vieille canuse, âgée de 83 ans, et qui y voit encore sans lunettes*. Nous ne chicanerons pas M. Demare sur cette expression TROUVÉE dont on ne se sert pas en parlant d'une personne vivante; mais nous lui dirons qu'il ne faut pas un grand effort d'imagination pour faire de semblables prophéties.

— *Revue de Lyon*, par les citoyens TISSEUR, VIVIER, etc.

Cette *Revue*, dont le premier numéro a paru le 15 juillet 1849, a cessé avec le numéro 24 (1er juillet 1850). Un an d'existence est en général tout ce que les journaux peuvent se promettre à Lyon, sauf de rares exceptions, au nombre desquelles nous devons citer la *Tribune Lyonnaise*. C'est que pour faire un journal il faut plus que du talent; il faut du dévouement à une idée. La *Revue de Lyon*, malgré le talent de ses rédacteurs, ne pouvait donc échapper à la loi commune. Restreinte à un petit nombre de lecteurs, organe exclusif de quelques-uns, n'appelant à elle aucune force vive, aucune sympathie, elle a vécu dans l'isolement et s'est éteinte dans une obscurité complète, avant même la nouvelle loi sur la presse.

— *Revue du Lyonnais, Recueil historique et littéraire (nouvelle série)*, par le citoyen Léon BOITEL.

Après quatorze années d'existence, la *Revue du Lyonnais* avait cessé de paraître pour faire place à la *Revue de Lyon*. Celle-ci, disparaissant à son tour, le ci-

toyen Boitel ressuscite son œuvre; le premier numéro de la nouvelle série a paru le 1er août. Nous souhaitons à cette *restauration littéraire* une plus longue durée qu'aux *restaurations politiques*. L'ancienne *Revue du Lyonnais* a contenu des articles remarquables et elle a mérité de figurer dans les bibliothèques; il en sera sans doute de même de la nouvelle série. Nous nous bornerons à répéter au cit. Boitel ce que nous avons dit de la *Revue de Lyon*: l'écueil du journalisme est l'esprit de camaraderie. Il faut qu'un journal soit une tribune ouverte par quelques-uns à tous.

— *Mystères du Peuple*, par le citoyen Eugène SUE.

Cet ouvrage mérite sa réputation, et l'éditeur peut à peine suffire aux nombreuses demandes qui lui sont faites, à Lyon surtout, où il n'est presque pas d'ouvrier qui n'ait souscrit.

**LAMARTINE**

**L'Annuaire de la Noblesse pour 1850.**

S'occuper de la caste nobiliaire après 1789 qui l'a abolie, est chose passablement oiseuse. Vainement Napoléon a voulu créer une noblesse impériale; vainement l'émigré d'Hartwel a essayé, dans la charte octroyée, d'allier l'ancienne et la nouvelle noblesse; Février est venu faire justice de toutes ces billevesées aristocratiques.

L'*Annuaire de la Noblesse* pour 1850, publié récemment, est donc un non sens, et ne peut être rangé qu'au nombre de ces protestations impuissantes, de ces épigrammes sans péril que le peuple, confiant dans sa force, tolère en ce moment. Le véritable titre de l'ouvrage aurait dû être *Annuaire nécrologique ou rétrospectif*.

Nous n'en parlerions pas si l'éditeur de cet almanach n'avait cherché à tromper l'opinion publique au sujet d'un homme dont l'illustration est bien au-dessus de ce qu'on appelle naissance noble. Alphonse Lamartine s'appelle réellement *Prat*; mais bien longtemps avant la révolution, sa famille avait adopté le nom de *Lamartine*, et tout ce que dit à cet égard le pamphlétaire est totalement mensonger.

Quant à la substitution du nom *Lamartine* à celui patronymique *Prat*, c'est un usage adopté de temps immémoria, par les roturiers comme par les nobles, toutes les fois que le nom de famille n'était pas suffisamment euphonique.

Le nom de famille de *Voltaire* était *Aronet*; celui de *Fontenelle*, le *Bouvier*; de *Volney*, *Chassebœuf*; de *Condorcet*, *Caritat*; de *Mably* et *Condillac*, *Bonnot*, etc. On comprend instinctivement pourquoi tous ces hommes ont changé de nom. C'est une loi d'harmonie, et voilà tout.

**CONNAISSANCES USUELLES.**

Suite, voyez page 41.

Indocti discant, et ament meminisse periti.

**DÉFINITIONS DE MOTS :**

167. *Anachronisme*. Erreur de date, comme de faire Scipion contemporain de Jésus-Christ, etc. On emploie ce mot également dans un sens figuré. Vouloir, par exemple, rétablir l'inquisition en France au 19<sup>e</sup> siècle, serait un Anachronisme.

168. *Anomalie*. Quelque chose qui n'est pas conforme au bon sens, à la logique, aux convenances.

169. *Anthropologie*. Discours, histoire de l'homme sous quelque aspect, moral ou religieux, qu'on le considère.

170. *Apocryphe*. Quelque chose qui est faux; cela se dit principalement des livres, des citations.

171. *Cicerone*. Guide salarié ou ami complaisant qui sert à conduire un étranger dans une ville, dans un musée, etc.

La suite au prochain numéro.

**LOCUTIONS DIVERSES :**

25. *Abaris (La flèche d')*. Le scythe Abaris traversait, selon la fable, les airs au moyen d'une flèche. Cette locution sert pour marquer une vitesse merveilleuse.

26. *Balaam (L'âne de)*. La Bible rapporte que l'ânesse de Balaam se mit à prophétiser. Comme on a naturellement révoqué en doute ce miracle, on se sert de ces mots pour désigner un ignorant qui affecte de grandes connaissances.

27. *Buridan (L'âne de)*. Ce dicton est célèbre dans l'école. C'est un syllogisme par lequel Buridan prétend qu'un âne placé entre deux auges, l'une remplie d'eau et l'autre de son, ayant également faim et soif, se laisserait mourir faute de pouvoir se déterminer. Il ajoute: s'il commence par boire, il aura plus soif que faim; s'il commence par manger, c'est que la faim l'aura emporté.

sur la soif. Mais on comprend que ce n'est là qu'un jeu d'imagination, et que le mot également ne signifie qu'un besoin pressant et identique.

28. *Corinthe (Denis à)*. Denys le jeune, tyran de Syracuse, ayant été chassé, alla s'établir à Corinthe et y ouvrit une école pour vivre. On se sert de cet exemple pour montrer l'instabilité des choses humaines. Personne n'ignore la chanson ou plutôt l'ode magnifique de Béranger, dont voici le refrain du premier couplet:

Il règne encor, car il opprime ;  
Jamais l'exil n'a corrigé les rois.

29. *Dévots*. Comme il n'y a pas de synonymes, on doit bien se garder de confondre l'homme dévot avec l'homme religieux. L'un des plus beaux vers de Molière est celui-ci :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un dévot !  
Ce vers est une imitation de celui de Virgile :  
Tantæ ne animis celestibus iræ !

30. *Platon (L'homme de)*. Platon ayant dit que l'homme était un animal à deux pieds sans plumes, Diogène le cynique, pour montrer que cette définition n'était pas exacte, pluma un coq et le jeta dans la salle de l'Académie, en disant : Voilà l'homme de Platon.

31. *Punique (Foi)*. Les Romains accusaient les Carthaginois du violer les traités, et c'est du latin, *fides punica*, qu'est venue cette expression qu'on applique à tous ceux qu'on accuse de mauvaise foi.

La suite au prochain numéro.

#### SURNOMS et qualifications diverses :

31. *Atala (L'auteur d')*. On désigne ainsi Chateaubriand du nom d'un de ses ouvrages.

32. *Charpentier (Le fils du ou le divin)*. On se sert de ces qualifications pour désigner le Christ et éviter la répétition trop fréquente de son nom ; mais on ne peut employer cette locution qu'en poésie et dans le style sublime ou biblique.

33. *Cygne (Le) de Mantoue*. On appelle ainsi Virgile du nom de sa patrie.

34. *Disciple (Le) bien-aimé*. Jean l'Évangéliste est ainsi qualifié.

35. *Emile (L'auteur d')*. Est un des surnoms de J.-J. Rousseau, pris d'un de ses ouvrages.

36. *Galiléen (Le)*. Est encore un surnom du Christ.

37. *Genève (Le citoyen ou le philosophe de)*. Servent à désigner J.-J. Rousseau.

38. *Gentils (L'apôtre des)*. Saint Paul est ainsi appelé.

39. *Géomètre (le divin, ou l'éternel, ou le grand, ou le sublime)*. Sont des locutions qui désignent Dieu.

40. *Héros (Le) des deux mondes*. On appelle ainsi le général Lafayette.

41. *Homère (L') toscan*. On désigne ainsi Le Tasse, auteur de la *Jérusalem délivrée*.

La suite au prochain numéro.

Le citoyen *Dechereux-Dumesnil*, rédacteur en chef du journal mensuel le *Franc-maçon*, à Paris, quai des Orfèvres, 58, nous écrit qu'il a vu avec étonnement que le cit. Cherpin ait annoncé dans sa *Revue Maçonnique* que le *Franc-maçon* cesserait probablement de paraître, à raison de la loi sur la presse. Le cit. Cherpin ne peut ignorer, puisqu'il est dans le même cas, que cette loi n'atteint pas les journaux étrangers à la politique. Le *Franc-maçon* ayant obtenu les sympathies générales, n'a aucune raison de disparaître et son prix continuera d'être de 6 fr. pour Paris, 7 fr. pour les départements et 9 fr. pour l'étranger.

**CARIE DENTAIRE.** — M. Strohl, agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg, conseille l'emploi d'une boulette de coton imbibée de *collodion*. Mollé d'abord, la boulette remplit bientôt toute la cavité et se durcit de manière à devenir adhérente.

(Gaz. Méd. de Strasbourg.)

#### LA TRANSPORTATION DES HÉBREUX.

Imitation du psaume :

Super flumina Babylonis.

DITHYRAMBE.

Sur les bords de l'Euphrate, aux terres étrangères,  
En songeant au Jourdain, nous répandons des pleurs...  
Ton souvenir, Sion ! ravive les douleurs  
Des Hébreux transportés loin des champs de leurs pères.

Aux saules verts qui, sur les eaux,  
Penchent leurs flexibles rameaux,  
Suspendant nos lyres plaintives,  
De nos soupirs, de nos sanglots  
Nous faisons retentir ces rives ;  
Tandis que l'étranger, insensible à nos maux,  
Inculte les tribus captives.

Chantez, fils d'Israël ! répétez en ces lieux  
Les hymnes consacrés à vos fêtes publiques ;  
Avez-vous de Sion oublié les cantiques ?  
Disent, avec dédain, nos maîtres odieux.

Eh ! qui pourrait chanter, sur ce fatal rivage,  
Puissant Dieu de Jacob ! ta gloire et ta grandeur ?  
Qui voudrait de ton nom cébrer la splendeur,  
Lorsque pèse sur nous le joug de l'esclavage ?

Tes autels sont détruits... ton temple est déserté ;  
La désolation règne dans son enceinte...  
L'infidèle a porté la main sur l'arche sainte ;  
Il nous a tout ravi, même la liberté !...

Ah ! si jamais mon cœur t'oublie,  
Jérusalem, cité chérie !  
De mes aïeux, sacré berceau !  
Si te revoir, ô ma patrie !  
N'est pas mon rêve le plus beau ;  
Si toi seule n'es pas, jusques à mon tombeau,  
La joie et l'espoir de ma vie :

Que ma lyre, rebelle aux efforts de mes doigts,  
Reste toujours muette entre mes mains glacées ;  
Et, qu'à jamais, ma langue, organe de ma voix,  
Refuse de prêter des sons à mes pensées.

Quand tombera notre joug odieux,  
Lorsque viendra l'heure de ta clémence,  
Souviens-toi, Jéhovah ! de ces temps désastreux,  
Où les enfants d'Edom, d'un vainqueur furieux,  
Excitaient contre nous la haine et la vengeance !

Renversez, disaient-ils, jusqu'en leurs fondements,  
Les tours et les remparts de leurs villes infâmes...  
Du céleste courroux soyez les instruments ;  
Immolez les vieillards, les enfants et les femmes !

Et toi, qui t'applaudis de notre adversité,  
Reine des nations, impure Babylone !  
Sentine de perversité !  
De ton front orgueilleux tombera le couronne,  
Tremble !... déjà la foudre tonne.  
Malheur, Malheur à toi, détestable cité !

Heureux qui brisera ton glaive de conquêtes,  
Et vengera sur toi nos pleurs et nos revers !  
Car, un jour, — ont dit les Prophètes, —  
Unis pour l'accabler, mille peuples divers  
Porteront le deuil en tes fêtes,  
Et tes fils, à leur tour, iront traîner des fers !

Et lorsqu'arrivera ce jour de représailles,  
Tes enfants au berceau, sur la pierre écrasés,  
De leur sang teindront les murailles ;  
Tandis que la leur des palais embrasés  
Éclairera les funérailles  
De tes rois expirants sous leurs trônes brisés !...

C.-F. DEVERT.

Le Gérant DEVERT.

Lyon. Impr. RODANET, rue de l'Archevêché, 3.

## HOTEL D'AVIGNON,

Grande rue Mercière, 56,

Au centre du commerce, près de la Préfecture,  
A LYON.

Cuisine bourgeoise. On sert à prix fixe et à la carte.

Avis aux Voyageurs.

On loue des chambres au jour et au mois. — On peut  
sonner, le concierge ouvre à toute heure de la nuit.  
(523-4)

## HOTEL DU RHONE

Place des Cordeliers, 3.

Cet Hôtel entièrement monté à neuf et qui s'est toujours recommandé par un bon service, vient d'être acquis par M. GIRE, ancien cafetier à Lyon, place Montazet ; il s'efforcera de continuer à mériter la bienveillance de ceux qui voudront l'honorer de leur présence.

Il y aura une table d'hôte à quatre heures précises, au prix de deux francs, laquelle ne laissera rien à désirer.  
(518-5)

## M<sup>ME</sup> GRAND-CLÉMENT,

Artiste peintre, de Paris, applique avec succès ses connaissances en dessin à toute espèce d'ouvrages en cheveux.

A Lyon, quai de la Révolution, n° 22, et rue Mercière, n° 22.

On trouve dans son magasin un assortiment complet de boucles, chiffres, broches, palmes, plumes, fleurs, tombeaux, sujets divers. — Ouvrages tressés pour fantaisie, bracelets, colliers, tours de col, bagues, broches, boucles d'oreilles, croix, épingles, etc. — Le tout à des prix modérés. — Les cheveux confiés sont toujours fidèlement employés.  
(310-6)

### CABINET SPÉCIAL

DE CONSULTATIONS MÉDICALES.

Place des Célestins, allée du café de Paris, au 1er.  
Le Médecin donne ses consultations de 11 heures à 3 heures après-midi, et de 5 à 7 heures du soir.  
On y trouvera absence complète de charlatanisme, et l'on obtiendra économie et guérison prompte, radicale et sans mercure de toutes les maladies vénériennes, dartres, humeurs froides, douleurs de toute espèce, etc.  
(526-4)

## Plus de Douleurs !!

Elles sont guéries promptement par le **TOPIQUE-BERTRAND**, pharmacien-chimiste de 1<sup>re</sup> classe. Souvent une application suffit. — Prix : 25 centimes et au-dessus, chez l'inventeur, à Lyon, place Bellecour, 12, près la place Lévis et dans la plupart des pharmacies. — A St-Etienne, chez M. Rigo'o ; — Roanne, M. Mercier ; — Montbrison, M. Fessy, tous pharmaciens.  
(503-5)

## DESIR ET ARQUICHE.

Seuls concessionnaires des procédés de M. H. DE RUOLZ, pour l'application de l'or et de l'argent sur les métaux.

Ont obtenu le prix Monthyon et des rapports favorables des académies de Paris et de Lyon.

**COUVERTS** en pakfond, dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie.

**BRONZES** et orfèvreries pour le service des églises ; modèles riches et variés. — **ORNEMENTS** de cheminée. — **SERVICE** de table. — **RÉPARATIONS** des vieux bronzes et vieux plaqués. — Le tout à des prix fixes et modérés.

EXPÉDITION pour la France et l'étranger.

Magasins place des Terraux, 19. — Fabrique et magasin rue Tramassac, 22.  
(504-4)

## GUÉRISON

**DES MALADIES SECRÉTES**  
NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatismes, Ulcères, Écoulements, Pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang ou des humeurs,

PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE  
SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de médecine et de pharmacie,  
Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE  
rue Palais-Grillet, n. 23. (215-7)